

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2008

**Membres présents** : Mmes ANCIEN Raphaëlle, ANCORA Brigitte, KLEIN Bernadette, LECLAIRE Josyane, OLENDER Christine.

M.M. SIMON Roland, CLEVENOT Jean-François, FAVRE Christian, FAVREL Claude, MATHIEU Jean-Louis, PERIN Roberto, ROYER Alain, SCHARFF Christophe.

**Membres absents excusés** : FAFET Sébastien, GUILLAUMIN Paul-Alexandre.

**Membres absents** : /

#### **MODIFICATION DU SIEGE DE LA CA2M**

Le conseil municipal a accepté le transfert du siège de la CA2M du 4 rue Marconi à METZ vers HARMONY PARK au 11 Boulevard de la solidarité à METZ.

#### **ADHESION DE DEUX COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE DU PAYS MESSIN**

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'adhésion des communes de LEMUD et de VILLERS-STONCOURT au SIVT du Pays Messin.

#### **INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal a décidé d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 % calculée sur la moyenne des dépenses et recettes des trois dernières années au trésorier de la commune.

#### **REMBOURSEMENT DES FRAIS A L'ESTIMATEUR DE GIBIER ROUGE**

Suite à la demande de monsieur BOUZENDORFFER ayant subi des dégâts dans ses vignes, un estimateur de gibier rouge a été mandaté par la commune. Un rapport a été établi par cet expert. Ses honoraires s'élèvent à la somme de 638,28 €, qui seront réglés par la commune. En fonction des conclusions du rapport de l'estimateur, les honoraires et les frais sont dus par le demandeur en l'occurrence monsieur BOUZENDORFFER.

#### **AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET LES P'TITS LOUPS**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention entre la mairie et les p'tits loups qui consiste à autoriser l'association à présenter sa facture non plus annuellement mais semestriellement ou trimestriellement en fonction de ses besoins.

#### **SUBVENTIONS**

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de :

- 75 € au club du SANZAL
- 150 € à l'amicale du personnel communal de Moulins les Metz et environs
- 218,95 € à l'USEP.

### **NOMINATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE**

Le Conseil Municipal a décidé de nommer comme représentants de la commune de Vaux à la commission consultative de la chasse intercommunale :

- Monsieur CLEVENOT Jean-François et Monsieur FAVREL Claude.

### **RECETTES SUPPLEMENTAIRES PROCUREES PAR LE RELEVEMENT DES AMENDES DE POLICE**

Le Conseil Municipal s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'installation de panneaux de signalisation.

### **DIVERS**

Le Conseil Municipal a :

- a décidé de ne pas subventionner : les restos du cœur, NAFSEP (association française des sclérosés en plaques) et le comité départemental de la Moselle contre les maladies respiratoires.

- a décidé d'organiser les vœux au Maire le samedi 10 janvier 2009.